



DISTRIBUTION: Generale
J/96-00/ADV/09
ORIGINAL: Anglais

AVIS AU CONSEIL N° 96-9

Élection à la présidence du Comité consultatif public mixte

Conformément à l'article 3 des Règles de procédure du Comité consultatif public mixte (CCPM), M^{me} María Cristina Castro du Mexique, a été élue à la présidence du CCPM pour un mandat d'un an, et ce, à compter du 1^{er} janvier 1997.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM,

le 3 décembre 1996